

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022\_76

Convocation du 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 27

Thème : TRAVAUX

Objet : cession d'un bien rue de Saint-Eugène

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU

Sont excusés : M. PAQUAUX qui a donné pouvoir à Mme GILLOT  
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PRIET

Secrétaire de séance : Madame Viviane PERRIN

RAPPORT PRESENTÉ PAR : C DEFACHELLE

Le rapporteur rappelle au conseil municipal sa délibération autorisant le maire à céder un bien immobilier sis rue de Saint Eugène. Le conseil municipal avait autorisé monsieur le maire à négocier le prix en deçà des 10% de marge de négociation possible au vu de l'avis des domaines.

Un acheteur se porte acquéreur de ce bien au prix de 44 000 € (les honoraires de négociation d'un montant de 5 000 euros sont à la charge du vendeur).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le maire à céder ce bien au prix proposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à céder le bien immobilier sis rue de Saint-Eugène au prix de 44 000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à la cession de ce bien.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Viviane PERRIN.

Transmis à la Sous-Préfecture le 3.10.2022  
Publié sur le site internet de la commune le 4.10.2022